

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 mai 2016

Date d'affichage :

26 mai 2016

L'AN deux mille seize, le **19 mai 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

M. Jacques DIOGON, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
absent

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160519-DELIB160532-DE
Date de télétransmission : 24/05/2016
Date de réception préfecture : 24/05/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MAI 2016**

QUESTION N° 32

OBJET : Prévention auprès des mineurs : présentation de l'action 2016-2018 et plan de financement

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 4 mai 2016

Des actions de prévention menées précédemment auprès des jeunes par le service communal d'action sociale ont fait l'objet d'évaluations faisant apparaître le peu de visibilité quant à leur efficacité.

Aussi, et afin d'inscrire une action de prévention dans la durée, il a été décidé de la créer sur un temps plus long (3 ans) et lors d'un changement de cycle déterminant pour les jeunes : CM2 (école primaire Maurice Genest) et 6^{ème} (Collège Michel de l'hospital).

Les objectifs de ce parcours sont ainsi définis :

- travailler sur les compétences psycho-sociales des enfants (capacités de l'enfant à savoir qu'il peut dire non, à savoir l'exprimer, à savoir et pouvoir s'opposer à la pression du groupe).
- associer les parents des enfants en choisissant comme entrée des thématiques adaptées.

Le début du parcours s'orientera en direction des CM2 avec une thématique large d'éducation à la santé et de prévention des addictions. Le travail ciblera l'interaction entre l'individu, l'environnement et le produit.

L'enfant aura à remplir des missions au domicile avec ses parents portant sur :

- l'alimentation
- le temps libre/les loisirs
- le sommeil

Tout le travail sur les compétences psychosociales sera fait en lien avec le programme scolaire ; le contenu ne viendra pas se rajouter au programme scolaire mais en fera partie. Les entrées peuvent être multiples : la place des boissons dans l'alimentation, les jeux vidéos et le sommeil ...

Les partenaires associés à cette action sont l'ANPAA (Association nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie), le personnel de l'éducation nationale (enseignants des 2 cycles, infirmière) et la troupe de théâtre forum « Ficelle et Compagnie ».

Le travail de mobilisation commencera dès le mois de juin sur l'espace public, puisque l'ensemble des partenaires interpellera les parents à la sortie de l'école pour échanger avec eux à ce sujet et leur présenter l'action. L'association « Ficelle et Compagnie » accompagnera les professionnels pour l'utilisation de ce nouvel outil de mobilisation en direction des parents et interviendra auprès des élèves pour la création d'un spectacle débat, dont la préparation servira de support aux missions.

COMMUNE DE RIOM

L'association est composée aujourd'hui de professionnels et de bénévoles (animateur, formateur, psychologue, travailleur social, enseignant, interprète, conseillère conjugale et familiale, aide à domicile) et d'artistes (comédien, musicien, clown). La compagnie s'appuie sur une technique spécifique, le « théâtre forum », dispositif à médiation artistique (théâtraux et/ou plastiques) pour interpeller la population sur des sujets de société.

La mobilisation des parents, les moins présents auprès de l'équipe éducative, sera menée par les travailleurs sociaux de l'action sociale.

Pour la deuxième année, les élèves ayant bénéficié du premier cycle et scolarisés en classe de 6^{ème} seront considérés comme étant les « ambassadeurs » du message reçu auprès de leurs camarades.

Un second programme sera alors élaboré avec les mêmes acteurs. La mobilisation se fera à l'aide d'outils interactifs et d'un théâtre forum.

Le budget engagé ne concerne que l'année 2016 soit 2 500 € comprenant :

- 1 000 € : mobilisation sur l'espace public (porteur de paroles)
- 1 500 € : 3 séances pédagogiques avec 2 intervenants

Pour 2017 et 2018 le budget est de 5 400 € comprenant :

- 4 séances de création/répétition
- les animations du spectacle
- 3 journées d'intervention auprès des 6^{ème}

Une subvention de 5000 € sera sollicitée pour ce parcours auprès de l'ARS.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le plan de financement de cette action,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à solliciter toutes subventions et notamment auprès de l'ARS.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 mai 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL